

# Vos déchetteries



## VOULX

Route de Saint-Ange  
77940 Voulx  
Tél : 01 60 96 90 04

Horaires d'ouverture d'hiver  
(1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mars)

Lundi : 10h à 13h / 15h à 18h  
Mercredi : 10h à 13h / 15h à 18h  
Vendredi : 15h à 18h  
Samedi : 10h à 12h / 15h à 18h  
Dimanche : 9h à 12h

Horaires d'ouverture d'été  
(1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre)

Lundi : 10h à 13h / 15h à 19h  
Mercredi : 10h à 13h / 15h à 19h  
Vendredi : 15h à 19h  
Samedi : 10h à 12h / 15h à 18h  
Dimanche : 9h à 12h

### Fermetures

1<sup>er</sup> janvier ; 1<sup>er</sup> mai ; 1<sup>er</sup> novembre ;  
25 décembre ; dimanche  
et lundi de pâques

### SIRMOTOM

Hôtel de l'Intercommunalité  
77130 Montereau-Fault-Yonne  
Tél : 01 64 32 67 23  
Fax : 01 64 32 08 12  
E-mail : [sirmotom@wanadoo.fr](mailto:sirmotom@wanadoo.fr)

## MONTEEAU

1 rue des Près St-Martin  
77130 Montereau  
Tél : 01 60 57 00 52

Horaires d'ouverture d'hiver  
(1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mars)

Lundi : 8h30 à 12h30 / 14h à 18h  
Mardi : 8h30 à 12h30 / 14h à 18h  
Mercredi : 8h30 à 12h30 / 14h à 18h  
Jeudi : 8h30 à 12h30  
Vendredi : 14h à 18h  
Samedi : 8h30 à 12h30 / 14h à 18h  
Dimanche : 9h à 12h

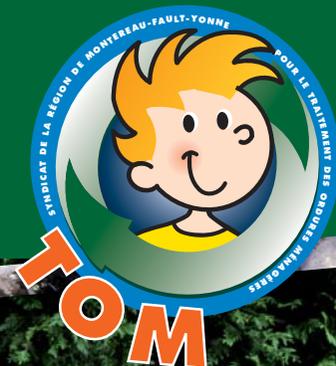
Horaires d'ouverture d'été  
(1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre)

Lundi : 8h30 à 12h30 / 14h à 19h  
Mardi : 8h30 à 12h30 / 14h à 19h  
Mercredi : 8h30 à 12h30 / 14h à 19h  
Jeudi : 8h30 à 12h30  
Vendredi : 14h à 19h  
Samedi : 8h30 à 12h30 / 14h à 19h  
Dimanche : 9h à 12h

### Fermetures

1<sup>er</sup> janvier ; 1<sup>er</sup> mai ; 1<sup>er</sup> novembre ;  
25 décembre ; dimanche  
et lundi de pâques

# La Tom'attitude POUR LES ENCOMBRANTS



Tom vous  
explique comment  
vous débarrasser  
de vos  
encombrants

# 3 possibilités vous sont proposées par le SIRMOTOM en vertu des obligations faites aux collectivités locales



## 1 Un ramassage en vrac à domicile à des dates précises

Des collectes spécifiques, pour votre commune ont été mises en place. Consultez votre calendrier. Il vous suffit de déposer vos encombrants sur le trottoir, devant votre domicile la veille du jour de la collecte.



**ATTENTION** : Les DEEE (déchets d'équipements Electriques et Electroniques, tels que les réfrigérateurs ou les cuisinières par exemple) ne sont pas collectés. Ces déchets peuvent contenir des substances dangereuses nuisibles à l'environnement (quand elles ne sont pas correctement traitées) même s'ils sont composés de matériaux recyclables. Ils sont donc soumis à une réglementation stricte concernant leur élimination.

(Cf. le dépliant «Tom vous explique comment vous débarrasser de vos déchets d'équipements électriques et électroniques»)



## 2 L'enlèvement des encombrants sur rendez-vous

L'association AIP REFON collecte les encombrants à votre domicile.

Néanmoins, déposez vos encombrants au plus près de la voie publique.

Les gravats de construction ne sont pas acceptés, en revanche, l'association collecte les DEEE. Elle effectue le tri et fait suivre aux déchets un parcours de recyclage spécifique.

**20€ le premier m<sup>3</sup> puis 10€ les m<sup>3</sup> suivants.**

**N° Vert 0 800 456 315**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## 3 Le dépôt en déchetterie

Vous pouvez transporter par vos propres moyens tous vos encombrants et les répartir ensuite dans les bennes prévues pour chaque type de déchets.

**Gratuit**

A ne pas déposer avec les encombrants (liste non exhaustive)

- Tous déchets supérieurs à 50 kg ou 2 m de long
- Bouteilles et cartouches de gaz
- Extincteurs
- Déchets ménagers spéciaux (produits chimiques, peintures, solvants...)
- Contenants même vides ayant renfermé des liquides dangereux (cuve à mazout, bidons d'huile,...)
- Déchets automobiles
- Tous liquides
- Végétaux
- Pneus
- Gravats
- Béton
- Amiante
- Ordures ménagères
- Batteries/produits corrosifs
- Matériels agricoles
- Verres / tuyaux
- DEEE

Si vous avez un doute, appelez le N° vert